

Conseil de quartier – secteur 2

1^{er} juin 2023 – salle des mariages – 19h30

Ensemble pour une démocratie participative

Présents :

- 20 habitants
- Didier FISCHER, Maire
- Nicolas ROBBE, Conseiller Municipal délégué à la participation citoyenne
- Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux
- Nathalie GERVAIS, Conseillère Municipale (Représentant du Conseil Municipal)
- Olivier RACHET Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des réseaux et à la mise en place des zones 30

Absent excusé :

Mme Sandrine MUTRELLE, Conseillère Municipale (Représentant du Conseil Municipal)

Retour synthétique sur les projets :

- **Projet 1** : Sécurisation des modes de circulation sur divers axes
- **Projet 2** : Reprise du parc de le Prévenderie
- **Projet 3** : Réflexion sur un cheminement piéton et mise en place d'un passage protégé autour du rond-point du Cèdre
- **Projet 4** : Création d'une aire de jeux quartier gare
- **Projet 5** : Reprise du grillage le long de la résidence Maison Blanche

Introduction :

M. Nicolas ROBBE rappelle les objectifs et enjeux des conseils de quartiers.

M. le Maire remercie le public et les élus présents. Il évoque la finalité des Conseils, à savoir définir des projets qui seront soumis au vote des participants en novembre prochain.

M. le Maire revient sur l'importance du PLU (plan local d'urbanisme), et la rénovation thermique (écoles, théâtre...) en cours de réalisation. Un focus est fait sur les grands travaux à venir : la création d'une aire multisports-intergénérationnelle, la reprise de l'école Bouvet...

M. Nicolas ROBBE réprecise les 4 secteurs, l'existence et les dispositions de la charte, le montant du budget participatif alloué, les projets déjà réalisés et ceux à déterminer.

Échanges divers

- Demande que la PM (police municipale) contrôle les limitations de vitesse. Les enfants doivent rester sur les trottoirs et non être en plein milieu de la route cela évitera tout accident.
 - o M. le Maire rappelle que la PM procède régulièrement à des contrôles de vitesse (via les jumelles).



- Pour un habitant certaines places ne sont pas correctement faites.
 - o Il est rappelé que les places positionnées rue de l'Attelage l'ont été en concertation avec les riverains.
- Placettes : Demande à minima 1 lumière sur 3 sur les placettes en raison du risque de chuter, aucune visibilité
 - o SQY est le responsable du réseau. Il est compliqué d'un point de vue technique de répondre à cette demande.
- Les moissonneurs : Suite au début des travaux, une habitante se plaint de ne pouvoir avoir accès à son petit portail afin de tailler ses haies.
 - o Il est précisé que SEQENS ne doit pas interdire cet accès, cela le bailleur ne l'ignore pas. Il reste un passage accessible. Après discussion, cette habitante nous indique que la porte est condamnée pour éviter de passer à l'arrière de son jardin.
- A l'entrée des Moissonneurs : Des excès de vitesse sont constatés. Il faudrait éventuellement poser des chicanes. Il y a un risque de face à face et d'accidents importants, prévoir peut-être de mettre un stop ou un céder le passage.
 - o « La meilleure option sera étudiée » précisent les élus.
- Questionnement sur la Salle de prière :
- Un membre de l'association AVECC précise que 380 personnes (maximum) sont autorisées. 2 personnes par m².
 - o Le conseil municipal a voté la vente du terrain à l'association qui n'a toujours pas fait la demande de permis de construire.
- L'association AVECC fera des appels aux dons auprès de ses fidèles pour financer son opération.
 - o La mairie vendra le terrain au prix estimatif fixé par les domaines. En application de la loi 1905, la mairie ne finance en rien ce projet.
- Allez-vous nous enlever le city-stade ?
 - o Non.
- Le voisinage n'a pas été suffisamment concerté sur la salle de prière.
 - o Nous en avons régulièrement parlé dans différentes réunions.
- Y aura-t-il des soucis de stationnement ?
 - o La majorité des fidèles habite la résidence des Acacias. Quelques-uns viennent aussi en voiture. Le culte a lieu le vendredi entre 12h30 et 14h. Le parking public du centre commercial dispose à cette heure d'un nombre de places suffisant.
 - o Pour les fêtes de l'AID, les salons St Exupéry seront proposés
- Salle de fitness : Une habitante aurait entendu dire qu'une salle de fitness se ferait en intérieur.
 - o Pas d'information sur cet écho.
- Rue de la Boissière, rue de Neauphle : Augmentation des voitures circulant en sens inverse avec des excès de vitesse. La signalétique (panneau de sens interdit) n'est pas bien visible. Les habitants demandent plus de contrôles et une meilleure visibilité des panneaux.
 - o Voir avec les agents techniques.
 - o Proposition : les panneaux seront mieux positionnés, de même 8 caméras seront installées courant 2023.
- Les voisins constatent que beaucoup de réparation de voiture s'effectuent dans la rue Boissière et avenue de Maurepas.
 - o Il est rappelé aux participants que la PM circule énormément dans ce secteur et tout fait constaté est relayé à la police nationale.
- Entretien de la ville : Les herbes ne sont pas retirées au niveau des caniveaux et placettes.
 - o Il est rappelé que les propriétaires doivent absolument entretenir leur haie, qui ne doit pas dépasser du trottoir afin que les piétons ne soient pas gênés et éviter tout incident.



- Si les propriétaires n'effectuent pas l'entretien une mise en demeure leur est adressée.
- En l'absence de réaction des intéressés, les agents techniques pourront être amenés à effectuer l'opération d'entretien des haies, qui sera facturée aux propriétaires indécis.
- **Un manque d'entretien est constaté dans le cimetière :**
- Cela a été fait récemment. La ville surveille de près l'entretien de ces espaces de recueillement.
- **Borne de la butte aux chiens :**
 - Remplacés depuis peu, des badges sont mis à la disposition des riverains qui y habitent (en faire la demande). Déjà 7 badges ont été distribués aux riverains.
 - Si nous constatons des fraudes sur ces badges, nous changerons le paramétrage. De même, en cas de nouvelles dégradations de la borne nous trouverons un autre système (barrière amovible).
- **La Butte aux chiens (chemin de la route aux chiens) :**
 - Erreur au cadastre sur le nom, la demande est en cours de traitement.
- **Selon un habitant la borne serait illégale :**
 - Celle-ci a été mise par l'ancienne équipe, rappelle M. le Maire, équipe dont faisait partie l'habitant qui soulève l'illégalité.
- **Il est demandé une meilleure sécurité pour tous les promeneurs qui prennent ce chemin, en raison des excès de vitesse.**
- **Entrée de la sente de la Meulière : Un mat a été ajouté mais il n'éclaire pas. Celui-ci fonctionnerait dans un sens mais pas dans l'autre.**
 - Il sera procédé à son réglage.
- **Demande d'une habitante, l'éclairage de certains passages piétons.**
 - Les lieux sont à recenser pour améliorer la sécurité de tous, (proposition technique).



Recensement des propositions 2023 - Secteur 2

INTITULE DU PROJET	RUE ET QUARTIER CONCERNE	PRÉSENTATION DES TRAVAUX À RÉALISER	COMMENTAIRES	ORDRE DE PRIORITÉ
ENTRÉE ALLÉE DES MOISSONNEURS À SÉCURISER	SECTEUR 2			
AMÉLIORATION DE LA PROPRETÉ DES RUES BORDURES DE TROTTOIRS ET CANIVEAUX	SECTEUR 2			
PROJET AVEC LES HABITANTS POUR L'ENTRETIEN ET LA VEGETALISATION DES PLACETTES	SECTEUR 2	Planification sur plusieurs exercices		

Fin de la réunion 22 heures